



L'Agence des services frontaliers du Canada – des services qui répondent à vos besoins



L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) peut vous aider à mieux exploiter votre entreprise en vous fournissant des services d'inspection supplémentaires ou élargis. Ces services vous permettront d'établir votre calendrier de production avec plus de souplesse et d'améliorer votre service à la clientèle.

Nous pouvons répondre à vos besoins particuliers en vous offrant ces services en tout temps, sur appel ou au besoin, à un tarif qui nous permettra de couvrir nos frais, selon les disponibilités des ressources. Nos employés vous aideront à choisir la combinaison de services qui répond le mieux à vos besoins.

Comment présenter une demande de services

Envoyez-nous un plan d'affaires le plus tôt possible, décrivant le genre de services dont vous avez besoin et la demande prévue en matière de service. Nous étudierons votre demande pour décider si nous pouvons y répondre et nous déterminerons la meilleure façon de fournir le service.

Éléments d'un plan d'affaires

Votre plan d'affaires doit comprendre les éléments ci-dessous, ainsi que tout autre renseignement pouvant avoir une incidence sur la prestation des services.

Qui

Identifiez-vous et donnez des détails sur le type d'entreprise que vous exploitez. Indiquez si vous faites affaire avec l'ASFC nous et, le cas échéant, précisez quels services nous vous offrons déjà. Donnez-nous également le nom de la personne-ressource principale de votre organisation afin que nous puissions négocier le recouvrement des coûts avec elle.

Quoi

Décrivez le genre de services que vous recherchez. Porteront-ils surtout sur le traitement de voyageurs à titre personnel et de leurs biens respectifs ou sur le dédouanement de marchandises commerciales? Fournissez une évaluation du volume de passagers ou de marchandises et expliquez tout besoin particulier, comme des articles faisant l'objet de restrictions, des matières dangereuses ou des expéditions en vrac.

Où

Indiquez l'endroit où vous avez besoin de nos services ainsi que les installations qui peuvent nous aider à mieux vous servir.

Quand

Précisez si vous avez besoin de nos services en tout temps ou seulement au besoin. S'agit-il d'une entreprise saisonnière ou nos services seront-ils requis à intervalle régulier? Nous aimerions également savoir à quel moment vous voulez que nous commencions à vous offrir ces services.

Pourquoi

Expliquez les avantages de ces services pour vous et vos clients. La collectivité, les entreprises ou les industries locales pourront-elles en profiter?

Pour obtenir plus de renseignements

Visitez notre site Web à www.asfc.gc.ca ou communiquez avec le Service d'information sur la frontière (SIF) au 1 800 959-2036.

Remarque :

Si vous appelez de l'extérieur du Canada, vous pouvez communiquer avec le SIF en composant le (204) 983-3700 ou le (506) 636-5067. Des frais d'interurbain seront facturés.